



CHARTRE D'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE INTRAMUROS POUR LES CONTRIBUTEURS

Les modalités de fonctionnement de l'application mobile Intramuros sont les suivantes :

Article 1 : Présentation

Afin de faciliter la vie des citoyens et des personnes de passage sur notre territoire, la commune d'Eteaux met à disposition l'application Intramuros à ses administrés.

Cette application peut être téléchargée gratuitement sur Google Play et Apple Store en inscrivant « IntraMuros ».

Ce nouvel outil permet d'être informé en direct de toutes les actualités, événements et autres services de notre territoire, et permettra de répondre aux questions :

- Que faire ce week-end ?
- Quelles sont les initiatives locales ?
- Comment trouver les informations sur un commerce, une association, une école, une bibliothèque...

Cette application qui déployée en partenariat avec l'Association des Maires de France, permettra également à notre commune et à ses acteurs locaux de gagner en visibilité en se rendant visible « aux alentours », au sein des autres communes qui ont-elles aussi adhéré à cette application.

La commune d'Eteaux, souhaite permettre à ses acteurs locaux de bénéficier également de cet outil en devenant **gratuitement** un membre « Contributeur » sur ce nouveau réseau de communication.

L'objectif de la commune est d'accompagner les acteurs locaux dans la promotion de leurs activités et de leurs manifestations.

L'alimentation d'une partie de cette application est ouverte aux acteurs de la commune selon le règlement d'utilisation ci-dessous.

Article 2 : Nature des publications et identification des demandeurs

1. Les demandeurs

Les associations, commerces, écoles, établissements liés à la culture, professionnels de santé et autres acteurs, déclarés de la commune de XXX.

2. Les types de publications *(à modifier en fonction des droits accordés)*



Les contributeurs pourront :

- Compléter une fiche descriptive détaillant les activités proposées et les informations de contact
- Faire la promotion d'évènements qui se déroulent sur la commune (chaque évènement publié sera rendu visible aux alentours et donc cet outil vous permettra également de promouvoir vos évènements auprès des autres citoyens des communes ayant souscrit à Intramuros).
- Communiquer sur les actualités de votre établissement.

Les publications qui seront exclues sont les suivantes :

- Publications ne présentant pas un intérêt communal affirmé
- Publications d'ordre privé
- Publications à caractère purement commercial et publicitaire
- Publications à caractère politique, syndical ou religieux.

Article 3 : Procédure

1. La demande

- Chacun des acteurs devra prendre contact avec le ou la « référent(e) vie locale » de la commune : MR DE FREITAS François ou Mme MAGAND Vanessa à accueil@eteaux.fr et lui fournir l'adresse courriel à utiliser pour que le référent de votre institution puisse se connecter à l'interface d'administration de l'application.
- Une fois l'inscription validée, un mot de passe provisoire sera fourni à l'association qui pourra le modifier par la suite.
- Un guide de prise en main de l'interface Intramuros vous sera alors fourni.

Pour rappel : aucune saisie ne sera effectuée par la commune pour le compte d'une association.

2. Fiche descriptive

Elle permet de détailler les activités proposées, les informations de contact, les réseaux sociaux, ainsi que de rediriger les administrés vers un potentiel fichier web ou PDF. Les usagers auront également la possibilité de s'abonner directement à votre institution en cliquant sur la cloche de votre page. Ainsi, ils pourront suivre activement vos actualités.

3. Évènement / Actualités

- Le message doit contenir les informations essentielles : objet de la manifestation, description, date, horaire, tarif, lieu, organisateur...
- Avant toute diffusion, la commune se réserve le droit d'adapter le message, de manière à le rendre plus lisible.



4. Conditions de diffusion

- Les contributeurs veilleront à apporter une attention particulière aux tournures de phrases et à l'orthographe.
- La commune se réserve le droit de refuser une publication. Elle reste juge de l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés. Dans ce cas, le demandeur sera prévenu.
- En cas de publication inexacte ou inappropriée répétée, le compte de l'association pourra être suspendu.
- Les contributeurs bénéficient de la **gratuité** du service.

Article 4 : Contentieux

- La Mairie **ne pourra être tenue responsable** des conséquences que le contenu des publications (textes, image et logo), erroné ou mal interprété, aurait pu générer.
- En cas d'impossibilité de mettre en ligne, une ou plusieurs publications selon les critères définis ou en raison d'un manque d'espace, de temps, ou de contrainte technique, la Municipalité est seule habilitée à faire un choix et aucune réclamation ne peut être faite.

Article 5 : Prise d'effet du règlement

Le règlement prendra effet à compter du 01/09/2023.

Fait à ETEAUX, le 03/08/2023

Le Maire,
David RATSIMBA.



FORMULAIRE À REMPLIR POUR DEVENIR CONTRIBUTEURS

Pour obtenir les identifiants de votre compte, mettre à jour votre fiche et devenir contributeur dans Intramuros, merci de remplir les renseignements ci-dessous :

Nom de votre établissement ou association :

Téléphone :

Adresse mail :

Domaine d'activité de votre établissement ou association :

Numéro de SIRET :

Pour les EPCI : Communauté de Communes du Pays Rochois

Nom de la commune où siège votre activité : ETEAUX

En signant ce document vous vous engagez à respecter les règles de publications sur Intramuros.

**Les services de la communes vous communiqueront vos identifiants dans les meilleurs délais.
(Vérifiez les courriers indésirables dans votre boîte mail)**

Date :

Nom :

Signature suivi de la mention « lu et approuvé » :